

Mairie de Saulzet-le-Froid

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 12/03/2020 à 10H30 Lieu : ancienne école – Saulzet le Froid

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 07 mars 2022 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 février 2022
- 2) Election Présidentielle
- 3) Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- 4) Travaux Mairie
- 5) Voirie FIC (Fonds d'Intervention Communal) 2022
- 6) Questions diverses:
 - Compte rendu de la commission voirie
 - Convocation électeurs de Souverand
 - Devis de travaux ONF
 - Devis adressage des rues

Présents:

Jérémy Guittard, Carine Fontaine, Martine Chaumet, Colette
Guilloud, Patrick Pellissier, Carine Gardet, Jérôme Pellissier,
Philippe Guittard a donné pouvoir à Jérémy Guittard,
Gérard Beaudonnat a donné pouvoir Patrick Pellissier
Céline Silberberg a donné pouvoir à Martine Chaumet

Ophélie Roux arrivée vers 12H

Participants à la réunion:

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil. Carine Gardet est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte

1. Validation Compte Rendu:

Approbation:

Vote: 9 pour, 1 abstention

2. Elections présidentielles :

M le Maire propose aux conseillers de préparer le bureau de vote pour l'organisation des élections présidentielles. Il souhaite que chaque conseiller donne son créneau horaire.

Il a été décidé que des tableaux vierges seraient envoyés à chacune et chacun pour les deux tours de scrutin à retourner une fois renseignés par mail en mairie.

3. Modification simplifié n°1 du Plan Local Urbanisme :

M. le Maire informe l'assemblée du projet de modification simplifiée n° 1 du PLU ayant pour objectif : la modification du règlement de la Zone agricole A en ce qui concerne l'implantation des constructions. Un document explicatif a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Suite à un problème d'interprétation, le point est ajourné et reporté au prochain conseil municipal.

4. Travaux mairie:

Devis établis :

- 1 devis pour pose d'une rampe accès en + : 6 888€

- 1 devis pour Branchement électrique + radiateurs + connexion Ethernet : 6585,6€

1 devis peinture, isolation, sol: 9218,4€

- Budget total: 22 692€

1 conseiller propose de faire éclairer les rampes d'accès.

Autoriser M. le Maire à demander une nouvelle subvention pour les travaux de la salle d'accueil de la mairie, inclus le bureau du secrétaire.

Vote: 10 pour

5. Voirie FIC:

La commission voirie s'est réunie pour proposer les travaux de voirie avec des priorités par village (montant devis pour certains) pour l'année 2022 et obtenir la subvention (montant maximum de dépenses subventionnables 32 000€) en déposant le dossier de subvention avant le 15 mars 2022 cf dernier conseil municipal. Le dossier n'ayant pas pu être constitué dans les temps, M le Maire propose de faire une demande pour l'année 2023, avec un montant de travaux plus important.

La commission voirie doit se réunir à nouveau pour préparer les projets 2023

6. Questions diverses:

• Commission voirie : faite au pied levé le compte rendu a été envoyé à l'ensemble des conseillers, description par village et priorité

Sur le bourg, pas de représentant lors de la commission, possible de faire remonter d'autres besoins ?

- Convocation électeurs de Souverand => le vote aura lieu le 30/04 de 9 à 12h,
 - Question : qui est éligible au vote ? les habitants de Souverand qui ont un domicile réel et fixe et qui sont inscrits sur la liste électorale principale de la commune.

Comment sont-ils avertis? envoi d'un courrier.

Qui gère ? M. le Maire

M. le Maire convoque les personnes concernées 15 jours avant le vote

• Devis ONF:

3 devis sont proposés pour créer un espace et une mise à niveau des chemins pour permettre l'exploitation de la coupe de bois sur les forêts :

Zanières : 9 320,47€ Pessade/ La martre : 5 214,19€ Espinasse : 827,5€€ Une adjointe intervient sur la forêt de Zanières et propose de demander un autre devis.

• Point sur l'adressage des rues :

Carine Fontaine présente les 2 devis obtenus pour le matériel des plaques et accroches pour les noms des rues, envoyés à l'ensemble du conseil en avance. Proposition sur le modèle classique et le moins cher.

M. le Maire propose de mettre des plaques en lave émaillée et se renseignera auprès de son homologue de Vernines.

La date du prochain conseil municipal : le 2 avril à 9H30